

Les prestataires de formation procèdent à l'accréditation

L'offre de formation continue «Spécialiste en administration publique» se concrétise: fin janvier a été ouverte la procédure d'accréditation pour les prestataires de module. La qualité de la formation continue est ainsi assurée.

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a approuvé en octobre 2015 le règlement d'examen de l'examen professionnel de spécialiste en administration publique élaboré par l'Association FPS ap. Le règlement d'examen et les directives correspondantes en allemand, français et italien sont téléchargeables dans la liste des professions du SEFRI et sur le site web de l'organe responsable. Dès 2018, cet examen professionnel fédéral ouvrira aux collaborateurs de tous les niveaux administratifs une formation continue tournée vers la pratique adaptée à leurs besoins. Les diplômés obtiendront un brevet reconnu au niveau fédéral et seront ainsi qualifiés de professionnels de l'administration publique.

Brevet orienté vers le marché du travail

L'examen professionnel de spécialiste en administration publique est proche de la pratique et organisé en modules. Il s'adresse à des employés administratifs ambitieux qui, pour leur carrière professionnelle au sein de l'administration publique ou dans une entreprise proche de l'administration, aimeraient acquérir un large savoir professionnel et les compétences nécessaires pour l'exercice d'une activité exigeante dans le champ professionnel de l'administration publique. Ce qui est encouragé est l'apprentissage basé sur la pratique et la mise en œuvre rapide de nouvelles connaissances professionnelles. Le brevet permet aux spécialistes de l'administration publique de travailler avec différentes parties prenantes: à la croisée entre administration et population ainsi qu'autorités et tiers. Des travaux de conseil, de soutien et d'exécution pour l'exécutif et de secrétariat pour le législatif font partie des compétences-clés. Au total, il faut passer avec succès cinq examens par modules pour pouvoir être admis à se présenter à l'examen final. Différentes institutions privées et publiques (prestataires de module) mettent à disposition de manière décen-



Les employés de l'administration communale pourront obtenir un brevet fédéral à partir de 2018.

Photo: Fotolia

tralisée des cours de préparation à l'examen professionnel fédéral.

Préparation à l'examen professionnel

Pour garantir la qualité des modules, l'Association FPS ap mène une procédure d'accréditation. Les prestataires de module intéressés font parvenir une demande écrite à la commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) de l'Association FPS ap et y démontrent que les modules sont conçus de manière professionnelle et qu'ils répondent aux prescriptions du règlement d'examen et des directives y relatives. Sont en particulier examinés les indications concernant la qualité de l'institution de formation et de l'offre, la qualité du programme et du concept de formation, la qualité/qualification des chargés de cours et de la direction, les indications

formelles ainsi que le développement de la qualité du prestataire. Les prestataires de module qui remplissent les critères seront accrédités par la commission AQ

et auront le droit de remettre aux étudiants le certificat de module délivré par l'Association FPS ap s'ils passent le module avec succès.

La procédure d'accréditation a été ouverte le 22 janvier à Olten par une séance d'information pour les prestataires de module. Pour l'Association FPS ap, ce sont des partenaires importants en vue du brevet fédéral: avec leurs cours, ils garantissent une préparation qualitative et ciblée à l'examen professionnel et assurent les examens des modules. La commission AQ s'occupera ces prochains mois des demandes des prestataires. Les prestataires de module accrédités seront publiés sur le site web de l'organe responsable www.fpsap.ch.

*Claudia Hametner
Secrétaire générale Association FPS ap*

L'examen professionnel est proche de la pratique et organisé en modules.

Informations:
www.fpsap.ch
www.sbf.admin.ch